



Affiché le 29/08/2018  
Retiré de l'affichage le :  
Signature :

Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT  
**MAIRIE D'AURAY (56400)**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 août 2018**

**Le mardi 28 août 2018 à 19 HEURES 00**, le Conseil Municipal de la Commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 21 août 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Jean DUMOULIN, Maire.  
La séance a été publique.

### **Etaient Présents :**

Monsieur Gérard GUILLOU, Madame Pierrette LE BAYON, Monsieur Azaïs TOUATI, Monsieur Jean-Claude BOUQUET, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Monsieur Joseph ROCHELLE, Monsieur Ronan ALLAIN, Madame Annie RENARD, Monsieur Armel EVANNO, Monsieur Benoît GUYOT, Madame Valérie VINET-GELLE, Madame Valérie ROUSSEAU, Monsieur Jean-Michel LASSALLE, Madame Mireille JOLY, Madame Marina LE ROUZIC, Monsieur Laurent LE CHAPELAIN, Monsieur Jean-Pierre GRUSON, Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL, Monsieur Roland LE SAUCE, Monsieur François GRENET, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Yazid BOUGUELLID, Monsieur Christian PELTAIS, Madame Yvette PUREN, Monsieur Jean-Claude LARRIEU, Monsieur Patrick GOUEGOUX (à partir de la question n°7)

### **Absents excusés :**

Madame Aurélie QUEIJO (procuration donnée à Madame Marina LE ROUZIC), Madame Kaourintine HULAUD (procuration donnée à Madame Marie-Noëlle POMMEREUIL), Monsieur Mathieu LAMOUR (procuration donnée à Monsieur François GRENET)

**Secrétaire de séance : Madame Pierrette LE BAYON**

# COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour),

5 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GOUEGOUX, Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 19 juillet 2018.

## **2- DGS - ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEMENTAIRE AU SEIN D'AQTA**

Le Conseil Municipal décide de surseoir à la question

## **3- DGS - DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE POUR ACCOMPLIR CERTAINS ACTES DEFINIS A L'ARTICLE L.2122-22-8 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES CONCERNANT LES CIMETIERES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

5 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GOUEGOUX, Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **DONNE DELEGATION** au Maire dans les limites et conditions définies ci-dessus ;

- **AUTORISE**, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, son suppléant à exercer les délégations d'attributions définies ci-dessus.

## **4- DAGRH - CONVENTION D'INTERVENTION POUR LE DIAGNOSTIC ET L'EVALUATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

5 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GOUEGOUX, Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **CONFIE** par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du

Morbihan la réalisation du diagnostic et de l'évaluation des risques psychosociaux,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant, et à exécuter le marché,

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

#### **5- DAGRH - AUTORISATION DU MAIRE À ESTER EN JUSTICE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

5 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GOUEGOUX, Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire, dans le cadre des opérations électorales, à représenter la collectivité pour tout litige aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat si nécessaire.

#### **6- DF - LOCATION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 3 RUE DU PENHER A AURAY AU PROFIT DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU MORBIHAN. AUTORISATION A SIGNER LE BAIL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 28 voix pour),

5 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GOUEGOUX, Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la location du 3, rue du Penher, dans les conditions prévues dans le projet de bail annexé à la présente,

- **AUTORISE** le Maire à signer le bail et toute autre pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire

#### **7- DF - ACCORD-CADRE D'ACHAT DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS - LOT 4 POLICE MUNICIPALE - AVENANT N°1**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à passer un avenant avec la société GK Professionnal rectifiant le bordereau des prix unitaires.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document d'exécution de l'accord-cadre n° 17033 et

des marchés à bons de commande nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **8- DF - ACHAT DE MOBILIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE ET DU CCAS D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** les accord-cadres aux entreprises ayant proposé une offre économiquement la plus avantageuse.
- **DECLARE** sans suite le lot 1 et à **AUTORISER** le Maire à mettre en œuvre une nouvelle procédure de mise en concurrence pour ce lot.
- **DECIDE** de la souscription des contrats issus des accord-cadres.
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats et tout document d'exécution de ceux-ci nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **9- DF - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF "LA FORET" A AURAY - CHOIX DES TROIS LAUREATS DU CONCOURS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **RETIENT** la proposition du jury de concours des trois groupements candidats et un suppléant présentés ;
- **AUTORISE** le Maire à remettre le programme technique détaillé aux candidats retenus ;
- **AUTORISE** le Maire à organiser la seconde session du jury selon la réglementation et les termes fixés lors de la séance du conseil municipal du 29 mai 2018 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la procédure.

#### **10- DF - MODIFICATION DE L'ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS DE SERVICE DE TRANSPORTS PEDAGOGIQUES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à modifier les montants des lots 1 et 2 de l'accord-cadre
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document d'exécution des marchés à bons de commande nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **11- DF - MARCHÉ SUBSEQUENT N° 1 TRANSPORTS PEDAGOGIQUES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à attribuer le marché subséquent n°1 du lot 3
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché subséquent
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document d'exécution de celui-ci nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **12- DF - SOUSCRIPTION DE MARCHES PUBLICS. AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER DES MARCHES PUBLICS ET DES BONS DE COMMANDE ET D'EXECUTER CES MARCHES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la souscription des marchés publics listés dans l'annexe de la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés publics présentés en annexe et donc les bons de commande qui en découlent
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter les marchés publics référencés en annexe

#### **13- DF - ASSISTANCE POUR LA CONSULTATION EN ASSURANCE "FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la souscription du contrat avec la société PROTECTAS ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document d'exécution du contrat nécessaires à l'application de la présente délibération.

**14- DF - RENOUELEMENT DU MARCHÉ D'ACHATS DE LIVRES ET DOCUMENTS NON SCOLAIRES POUR LA MEDIATHEQUE D'AURAY POUR UNE DUREE DE TROIS ANS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés issus de l'accord-cadre et tout document d'exécution de ceux-ci nécessaires à l'application de la présente délibération.

**15- DF - GARANTIE À 50% DE QUATRE LIGNES D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 714 798 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS, AU PROFIT DE BRETAGNE SUD HABITAT, POUR LA CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS POUR L'OPERATION "RESIDENCE CADOUDAL"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 714 798 € souscrit par BRETAGNE SUD HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 74 226 constitué de 4 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **ACCORDE** sa garantie pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources

suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

#### **16- DF - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'EXECUTER LES MARCHES DE L'ACCORD - CADRE D'ACHAT DE FOURNITURES ELECTRIQUES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à émettre et signer les bons de commandes de fournitures de matériel électrique dans la limite définie au marché attribué.
- **AUTORISE** le Maire à émettre les avenants d'exécution de l'accord-cadre et les marchés à bons de commande qui s'y rattachent.

#### **17- DF - CONTRAT ADMINISTRATIF DE DROIT PUBLIC, A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE D'UN APPARTEMENT, PROPRIETE DE LA VILLE , SIS 2, PLACE MARECHAL LECLERC**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la location du 2, place Maréchal Leclerc, dans les conditions prévues dans le projet de contrat annexé à la présente.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et toute autre pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire.

#### **18- DF - ACHAT DE FOURNITURES D'ENVELOPPES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE D'AURAY ET DU CCAS D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre à l'entreprise CECAP ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat ;
- **AUTORISE** le Maire à exécuter l'accord-cadre, les marchés à bons de commande et les marchés subséquents en résultant selon les besoins définis dans le contrat.

## **19- DU - RENONCIATION OU EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés ( 29 voix pour),

4 absent(s) n'ayant pas donné procuration :

Monsieur MABELLY, Monsieur KERLAU, Madame VIGY, Madame AOUCHICHE

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des déclarations d'intention d'aliéner décrites dans le tableau ci-dessus ;

- **RENONCER** à exercer son droit de préemption urbain sur les ventes décrites dans le tableau ci-dessus ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

A 19h55 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, M. Le Maire lève la séance.